

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2337

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

ARTICLE 53

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 11° Renforcer la recherche sur les réacteurs nucléaires de quatrième génération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La diversification du mix énergétique est un objectif légitime mais il ne doit pas masquer un objectif caché de « sortie du nucléaire ». La filière nucléaire n'est pas une impasse dont il faut sortir mais un atout important de notre pays. Pérenniser la filière nucléaire nécessite de préparer son avenir avec le passage à la 4^{ème} génération (le surgénérateur ASTRID) qui permettra de repousser la contrainte du stock d'uranium.